



CTPS DR du 15 mars 2010

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Réunis ce jour pour ce CTPS DR qui a pour principal objet l'élaboration du document unique, deux réflexions s'imposent à nous : la première, de portée générale, et la seconde un peu plus particulière et beaucoup plus locale...

1° - A l'occasion du débat sur la loi LOPPSI (Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance et la Sécurité Intérieure) lors de la séance à l'Assemblée Nationale du 10 février 2010, des propos intolérables ont été tenus.

Un amendement sur l'avenir de la Douane était alors en discussion. Citons pour mémoire les propos de M. Lagarde, député de Seine St Denis : « ... Il ne nous semble pas logique que le service des Douanes soit rattaché au Ministère des Finances, si ce n'est pour avoir quelques douaniers à l'entrée de Bercy... » ; et Monsieur Ciotti, député et président du Conseil Général de notre région, de lui répondre : ... Sans doute avez-vous raison trop tôt... »

Il était évidemment question du rattachement de notre Administration au sein du Ministère de l'Intérieur...

Que penser de tels propos ?

Pour le SND FO, il est inadmissible de caricaturer ainsi la Douane et tous ses agents. C'est une véritable insulte à son histoire et à toutes les missions qu'elle assure dans un contexte de plus en plus difficile ! Heureusement, pour cette fois, l'amendement a été retiré, mais le SND FO n'est pas dupe et il s'attachera toujours à rappeler les nobles actions de l'Administration des Douanes au sein du Ministère qui est le sien : LE MINISTERE DES FINANCES !

2° - Lors du précédent CTPS DI du 22 janvier 2010 qui s'est tenu à Marseille, la section régionale du SND FO, présente par la voix de son secrétaire régional, n'a pu que constater avec étonnement la différence entre les propositions de vote aux niveaux régional et interrégional ? !

Cet imbroglio, nous l'espérons, involontaire, a ainsi entraîné un embarras général nuisant gravement, à notre sens, à la qualité des débats, mais aussi à leur homogénéité. Car, vous en conviendrez, Monsieur le Président, comment voter de manière égale, donc avaliser, une décision au niveau interrégional qui n'est plus la même que celle qui avait été votée au niveau régional.

Page 1/2



La Direction de Nice n'a d'ailleurs pas été la seule concernée ce jour là... Je pense plus particulièrement à la Direction de Corse.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, quelle que soit la tenue de ce CTPS DR auquel nous participons, et, vous le savez, avec le souci de l'intérêt de tous les agents des Douanes, qui est notre seul et unique moteur, nous refuserons de voter.

Le SND FO – Section de Nice